

Addendum de sélection - Archers à poulies Championnat jeunesse de la World Archery (WAYC)

<i>Date d'approbation</i> 18 janvier 2023	<i>Date d'activation</i> 18 janvier 2023	<i>Mise à jour:</i>
<i>Approuvé par :</i> Coordinateur du tir à l'arc à poulies et équipe de direction technique du tir à poulies	<i>Lien vers :</i> Politique de sélection de l'équipe canadienne de tir à l'arc à poulies, Formulaire d'intention de l'athlète, Addenda de sélection Liste de classement	

1-9 juillet 2023, Limerick, Irlande

1. Introduction

Ce document sert d'addendum de sélection à la politique de sélection de l'équipe nationale de tir à poulies de Tir à l'arc Canada.

L'objectif de cet addendum est de définir les critères spécifiques à l'événement utilisés par Tir à l'arc Canada pour sélectionner les athlètes de l'équipe des jeunes d'arc à poulies qui participeront aux Championnats jeunesse de tir à l'arc de la World Archery 2023 (WAYC) à Limerick, en Irlande.

À titre de référence, la politique de sélection du complexe canadien se trouve au lien suivant : <https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2019/12/FINAL-Compound-Canadian-Team-Selection-Policy.pdf>

2. Objectif de performance

L'objectif de performance de Tir à l'arc Canada est :

Femmes U18, Femmes U21 et Hommes U18

Au minimum, terminer dans les 32 premiers ou dans la première moitié (s'il y a moins de 64 concurrents) de ce tournoi dans toute catégorie à laquelle le Canada participe. Le classement final du Canada sera calculé en fonction de la valeur moyenne des flèches en match play.

Hommes U21

Au minimum, terminer dans les 16 premiers à ce tournoi dans toute catégorie à laquelle le Canada participe. Le classement final du Canada sera calculé en fonction de la valeur moyenne des flèches en match play.

3. Divergences et modifications

Dans l'éventualité de changements apportés par la World Archery (WA) aux critères de sélection et d'admissibilité, Tir à l'arc Canada est lié par ces changements et révisera et amendera ce document pour se conformer aux nouveaux règlements ou conditions.

Tir à l'arc Canada suit attentivement l'évolution du coronavirus et d'autres maladies infectieuses, au niveau mondial et national, et comment cela peut avoir un impact sur les événements mondiaux de tir à l'arc et/ou sur la nomination nationale des athlètes pour participer à ces événements. À moins que des circonstances exceptionnelles et imprévues liées à l'impact de ces maladies ne l'exigent, Tir à l'arc Canada respectera cet addendum de sélection tel qu'il a été publié.

Toutefois, des situations liées à la maladie infectieuse peuvent survenir et nécessiter la modification du présent addendum de sélection. Toute modification sera apportée rapidement et aussi souvent que nécessaire à la suite de développements ayant un impact direct sur l'addendum de sélection. Dans de telles circonstances, toute modification sera communiquée à toutes les personnes concernées dès que possible. En outre, des situations peuvent survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer le présent addendum de sélection tel qu'il est rédigé, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de nomination, sera prise par la ou les personnes ayant le pouvoir de décision, comme indiqué dans le présent addendum de sélection, en consultation avec la ou les personnes ou le ou les comités concernés (selon le cas), et conformément aux objectifs de rendement énoncés ainsi qu'à la philosophie et à l'approche de sélection énoncées dans le présent document. S'il s'avère nécessaire de prendre une décision de cette manière, Tir à l'arc Canada communiquera avec tous les individus concernés le plus tôt possible.

4. Groupes d'âge et inscription

La sélection de l'équipe se fera conformément à la politique de sélection de l'équipe nationale de tir à l'arc à poulies de Tir à l'arc Canada, selon le cas, et à cet addendum. Les exigences d'admissibilité doivent être satisfaites tel que stipulé dans la Politique de sélection et cet addendum. L'admissibilité en fonction de l'âge est la suivante :

- Les archers à poulies **U21** nés en 2003 ou avant peuvent concourir dans le WAYC U21.
- Les archers à poulies **U18** nés en 2006 ou avant peuvent concourir dans le WAYC U18.

Enregistrement de l'intention de concourir et soumission des scores

Tout athlète qui répond aux critères d'âge de la section 4 et qui souhaite être pris en considération pour la sélection de l'équipe canadienne qui participera au WAYC 2023 doit enregistrer son intention de participer avant le 15 avril 2023. Veuillez utiliser le formulaire d'inscription en ligne ci-dessous pour vous inscrire : <https://forms.gle/patemPXMqVVVoArFe8>

Tous les scores admissibles tirés après l'inscription intentionnelle, et qui dépassent tous les scores soumis antérieurement, doivent être envoyés par courriel au coordonnateur du programme de tir à poulies, Ryan Van Berkel, à rvanberkel@archerycanada.ca avant le 16 mai, et en copie à la gestionnaire du programme de Tir à l'arc Canada, Kylah Cawley, à kcawley@archerycanada.ca.

5. Catégories et taille des équipes

En se basant sur l'admissibilité au score minimum de qualification selon la section 5.1, Tir à l'arc Canada peut sélectionner jusqu'à 3 athlètes dans les catégories de compétition à poulies suivantes.

1. Équipe féminine U21 (équipe de 3 personnes)
2. Équipe féminine U18 (équipe de 3 personnes)
3. Équipe masculine U21 (équipe de 3 personnes)
4. Équipe masculine U18 (équipe de 3 personnes)

5.1 Score minimal de qualification (SMQ)

Pour être admissibles à la sélection et conformément au tableau 1 ci-dessous, les athlètes doivent avoir tiré au moins un score enregistré* dans la catégorie U21 (Junior) ou U18 (Cadet) entre le 1er mai 2022 et le 15 mai 2023.

**Un score enregistré est défini comme un score sanctionné nationalement ou internationalement par Tir à l'arc Canada ou par une association nationale membre de la World Archery (ex. USA Archery) ronde 720.*

Graphique 1 : SMQ

Les scores de référence 720 sont déterminés par la combinaison de la valeur moyenne des flèches (VMF) de 720 et des scores de matchplay des 32 meilleurs athlètes au classement final des Championnats jeunesse de la World Archery en 2017, 2019 et 2021.

Hommes U21	Femmes U21	Hommes U18	Femmes U18
677	659	674	656

6. Détails de la sélection

La sélection pour l'année 2023 (WAYC) sera faite le 17 mai 2023 ou avant.

7. Sélection de l'équipe

Les athlètes seront sélectionnés en fonction du total des points de classement (score le plus élevé de 720 + MPP) sur la liste de classement de sélection de l'épreuve au 15 mai 2023. La liste de classement de l'addendum de sélection peut être consultée à l'adresse suivante :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1GTrNiin_WxlCWWsqE6gJPYeb4Z3RiJEbNZYAhZ9IREM/edit?usp=sharing.

7.1 Bris d'égalité

Si deux (2) athlètes ou plus sont à égalité avec les mêmes points de classement, les procédures de bris d'égalité suivantes seront utilisées. Si les athlètes sont à égalité dans le classement de leur catégorie respective, et s'il y a moins de places que d'archers qui se qualifient en fonction de l'ordre de priorité

décrit dans la section 5.0, le score de match de l'athlète AAV sur la liste de classement de l'addendum de sélection sera utilisé.

Points de performance de match play (MPP)

Les athlètes ont le droit de soumettre jusqu'à trois (3) scores de match-play issus de grands événements pour obtenir un maximum de 15 points de performance supplémentaires. Les points de performance de match play seront ajoutés au score de rondes 720 de l'athlète. Le tableau suivant indique les points de performance potentiels gagnés sur la base de la soumission des scores de match :

Points de performance de matchplay (MPP)				
Point de repère	Hommes U21	Femmes U21	Hommes U18	Femmes U18
MPP = 5	144	142	143	140
MPP = 4	142	140	141	138
MPP = 3	140	137	140	136
MPP = 2	138	134	138	133
MPP = 1	135	130	136	129

Définitions des événements

Événements majeurs - Événements nationaux de tir à l'arc sur cible extérieure de Tir à l'arc Canada, Camps d'entraînement nationaux identifiés, Coupe(s) du Canada et Championnats nationaux sur cible extérieure, Événements USAT de USA Archery, Événements de classement de la World Archery.

Événements locaux - Sanctionnés nationalement (enregistrés) par Tir à l'arc Canada ou par une association nationale membre de la World Archery (par exemple, USA Archery) ronde 720.

8. Sélection secondaire

À la suite du processus de sélection primaire, si le nombre d'athlètes ayant satisfait aux critères de sélection est inférieur au nombre de places disponibles, le directeur de la haute performance, soutenu par le coordonnateur du programme d'arc à poulies et le comité d'approbation des sélections, peut sélectionner les athlètes de l'équipe.

9. Droits et frais pour les événements

L'estimation approximative des frais de déplacement par athlète pour cet événement est de 4 200 \$ CAD (Veuillez noter que cette estimation peut faire l'objet de modifications). Les archers nommés à l'équipe recevront des fonds de voyage selon un ordre de priorité basé sur le classement de sélection. Tir à l'Arc Canada organisera et versera le paiement initial aux athlètes pour le voyage (vols et transport local), les frais d'inscription à l'événement et l'hébergement (nourriture et chambres). Les athlètes devront payer à Tir à l'arc Canada des frais d'événement basés sur leur niveau de sélection.

Le financement par niveaux sera déterminé sur la base de deux priorités, la première étant d'atteindre le score MQS (720 + MPP) par niveau indiqué ci-dessous. La seconde est le classement de l'équipe, si un ou plusieurs athlètes obtiennent le même niveau SMQ.

repère	Hommes	Femmes U21	Hommes	Femmes U18
	U21		U18	
Niveau 1 (8 premiers)	692	680	687	670
Niveau 2 (16 premiers)	687	671	678	665
Niveau 3 (32 premiers)	677	659	674	656

- Niveau 1 : les frais d'événement dus par l'athlète sont d'environ 3 450 \$ (ou financement jusqu'à 18 %).
- Niveau 2 : Les frais d'événement dus par l'athlète sont d'environ 3 700 \$ (ou financement jusqu'à 12 %).
- Niveau 3 : Les frais d'événement dus par l'athlète sont d'environ 3 950 \$ (ou financement jusqu'à 6 %).